



Lors du CHS-CT du 17/10/17 (voir PV page 21/22), la **CFDT** a réitéré sa demande d'équipements de protections individuels (EPI) pour les ATEPE.

En effet la **CFDT** a constaté l'absence pour ces personnels de :

- ✓ Lunettes protectrices ;
- ✓ Bouchons d'oreilles.

En effet, les conditionnements de commandes de ces articles freinent les responsables à se fournir de ces EPI.

La **CFDT** reformule sa demande que ces matériels soient compris dans la dotation vestimentaire.

Vous êtes ATPE, demandez le **dépistage auditif** (audiogramme) lors de votre visite médicale annuelle.



Vous voulez des chèques restaurant, des chèques vacances, des chèques culture, des chèques loisirs ainsi qu'une prévoyance et une mutuelle santé pour tous ?

Pour une vraie action sociale, rejoignez la **CFDT !**



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

